

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Dechets-radioactifs-mal-geres-a-la-centrale>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Déchets radioactifs mal gérés à la centrale nucléaire de Cruas-Meyssse : EDF de nouveau condamnée en appel. À quand la sanction pour les pollutions au tritium et aux hydrocarbures ?**

22 janvier 2019

Déchets radioactifs mal gérés à la centrale nucléaire de Cruas-Meyssse : EDF de nouveau condamnée en appel. À quand la sanction pour les pollutions au tritium et aux hydrocarbures ?

Ce 22 janvier 2019, la cour d'appel de Nîmes a confirmé la condamnation en appel d'EDF pour la mauvaise gestion de ses déchets contaminés à la centrale nucléaire de Cruas-Meyssse (Ardèche).

Les associations qui portent cette affaire en justice se réjouissent qu'EDF n'ait pas échappé à la condamnation. Elles rappellent que la justice doit encore se pencher sur deux autres affaires concernant la centrale nucléaire de Cruas, à savoir une pollution de la nappe au tritium, puis aux hydrocarbures. Les négligences d'EDF ne doivent pas rester impunies !

Votre navigateur n'est pas compatible pour télécharger le fichier : [cliquez ici](#) Extrait du journal de 18h France Bleu Drôme-Ardèche du 22/01/2019

EDF sanctionnée en appel pour la mauvaise gestion de ses déchets contaminés

En novembre 2015, à la centrale nucléaire de Cruas-Meyssse, des équipements contaminés (combinaisons et surbottes) ont été découverts dans une benne de déchets conventionnels qui devait quitter le site pour rejoindre la déchetterie. Déclarée avec 10 jours de retard, cette négligence n'était pas un fait isolé, de nombreux problèmes de gestion des déchets étant survenus les années précédentes.

En réaction à ces faits, qui auraient pu aboutir à la dispersion de radioactivité dans l'environnement,

le Réseau "Sortir du nucléaire" a fait citer EDF et le directeur de la centrale devant le tribunal. France Nature Environnement, la FRAPNA Ardèche, Sortir du nucléaire Sud-Ardèche et STOP Nucléaire 26-07 se sont portés parties civiles.

Le 9 février 2018, le tribunal de police de Privas a condamné EDF et le directeur de la centrale à 6 amendes chacun. Ceux-ci ayant fait appel de leur condamnation, une nouvelle audience a eu lieu le 18 septembre 2018 à la cour d'appel de Nîmes. Ce 22 janvier 2019, **celle-ci a refusé de relaxer EDF et a condamné EDF et le directeur de la centrale** à 1000 € et 500 € d'amende respectivement. On peut certes déplorer que toutes les infractions n'aient pas été retenues, ainsi que le faible montant de l'amende. Néanmoins, cette condamnation, inscrite au casier judiciaire d'EDF, est un signal envoyé à l'exploitant, qui ne bénéficiera pas d'une impunité.

Pollution au tritium et aux hydrocarbures, dysfonctionnements répétés : EDF continue de mettre en danger les riverains et les travailleurs

Ces déchets mal gérés ne constituaient pas un incident isolé. Les dysfonctionnements à la centrale de Cruas sont légion ces dernières années (voir annexe) et pour la seule année 2018, **les eaux souterraines de la centrale ont été polluées à deux reprises.**

En avril 2018, **une concentration en tritium (substance radioactive susceptible de provoquer des dommages à l'ADN) 20 fois supérieure au taux habituel** a été détectée dans la nappe qui alimente la centrale en eau potable. Les eaux contaminées s'étaient infiltrées dans le sol, les pompes censées empêcher le débordement d'un puisard étant hors service. Ni la Commission Locale d'Information (CLI), ni le public n'avaient été informés sur le coup, et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) n'avait été avertie que très tardivement. [Trois de nos associations ont déposé plainte à ce sujet.](#)

Quatre mois après, le **captage d'eau potable de la centrale a été atteint par une pollution aux hydrocarbures « d'une ampleur significative » (selon l'expression de l'ASN).** Après avoir mis en place un pompage pour limiter la propagation de la pollution, EDF avait fini par l'abandonner le lendemain, faute de capacité d'entreposage des eaux polluées sur le site ! Encore une fois, ni le public ni la CLI n'ont été informés de la pollution de la nappe. [Nos associations ont déposé plainte.](#)

Ces pollutions et négligences répétées doivent être sanctionnées elles aussi ! Elles laissent entrevoir des dysfonctionnements organisationnels graves et une priorité donnée à la rentabilité, au détriment de la sûreté, de l'environnement et de la santé publique. Une telle situation met en danger les riverains, mais aussi les travailleurs du site. Nos associations appellent à arrêter cette centrale au plus vite, avant qu'un accident ne finisse par y survenir !

Retrouvez les dossiers juridiques :

▶ [Déchets radioactifs mal gérés](#)

▶ [Pollution au tritium](#)

▶ [Pollution aux hydrocarbures](#)

Contacts presse :

Annexe - Centrale nucléaire de Cruas-Meysses : une accumulation de plus en plus grave de problèmes de sûreté

Outre les problèmes déjà mentionnés, la centrale de Cruas est depuis quelques années le théâtre de dysfonctionnements lourds qui menacent les travailleurs, les riverains et l'environnement.

Depuis des années, les « incidents » susceptibles de compromettre le bon refroidissement du réacteur se multiplient. Malgré des travaux déjà effectués, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a [alerté en octobre 2017](#) sur un risque persistant de colmatage de la prise d'eau par des végétaux charriés par le Rhône. Fin 2017, il a été découvert qu'[une pompe du système de refroidissement du réacteur 3 était restée hors-service pendant un an](#), sans que personne ne s'en rende compte. Et en avril 2018, l'ASN a découvert qu'une tuyauterie d'un circuit de refroidissement était bouchée par... [un morceau de caoutchouc](#) !

De nombreux équipements sont ou ont été concernés par un défaut de résistance en cas de séisme, qui s'agisse du [système censé empêcher la surchauffe des locaux électriques](#), des tuyauteries [censées refroidir les équipements importants pour la sûreté](#), voire même les [tuyauteries des stations de pompage censées amener](#)

l'eau au réacteur. Cette « non-tenue au séisme » cache en fait, dans la plupart des cas, un défaut d'entretien des équipements, qui deviennent si corrodés qu'ils ne peuvent résister à un choc violent.

Outre les pollutions au tritium et aux hydrocarbures, d'autres rejets non contrôlés ont eu lieu. En juillet 2018, la centrale a **rejeté directement dans l'environnement 22 m3 d'effluents radioactifs contenant des produits chimiques toxiques**... sans effectuer les contrôles préalables !

Notons également qu'en 2016, la centrale a été concernée par une série d'événements concernant la maîtrise de la réaction nucléaire, découlant de réglages inappropriés de paramètres des systèmes de pilotage et de protection du cœur du réacteur. Le 5 décembre 2017, l'Autorité de sûreté nucléaire a **exigé par décision** un renforcement des contrôles des opérations liées à la maîtrise de la réaction nucléaire.

Ces dysfonctionnements répétés mettent également en danger les travailleurs eux-mêmes. En mai 2018, un employé venu effectuer un simple contrôle visuel des robinets du réacteur n°4 a reçu en une seule fois **plus du quart de la dose annuelle de radioactivité autorisée** !

De manière générale, **lors d'une inspection menée au second semestre 2018**, l'ASN a pointé « *des lacunes dans le processus de traitement des écarts* », confirmant « *le caractère insatisfaisant de l'organisation de l'exploitant* »...

Ces exemples constituent autant d'illustrations de l'incapacité d'EDF à effectuer une maintenance correcte

de ses installations et à contrôler la qualité des travaux. Ce ne sont pas les travailleurs qui doivent être mis en cause, mais bien les lignes directrices données par EDF qui, dans une course à la rentabilité, cherche à raccourcir le temps dédié aux opérations de maintenance, délaisse l'entretien de certains équipements et fait appel à de la sous-traitance en cascade. Il est urgent de sortir du nucléaire avant que ces dysfonctionnements ne débouchent sur un accident aux conséquences graves pour l'homme et pour l'environnement.

Rappelons enfin que, comme le mentionne un document interne à EDF cité dans le reportage [Barrage, le scénario catastrophe](#) diffusé par Envoyé Spécial le 13 septembre 2018, la centrale nucléaire de Cruas-Meysse est également menacée par un risque d'inondation. En effet, selon ce document, la rupture brutale du barrage de Vouglans provoquerait une vague de plusieurs mètres de haut qui atteindrait les sites nucléaires de la vallée du Rhône. La centrale de Cruas verrait ses bâtiments réacteurs noyés et perdrait sa source de refroidissement.